



Envoyé en préfecture le 03/03/2023  
Reçu en préfecture le 03/03/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230302-DELIB\_2023\_032-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 02 mars 2023 à 18 heures

Date de Convocation 23 février 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 29</b> <b>Votants : 32</b> <b>Pour : 32</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 02 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Alain ARGILIER, Michel COMMANDRE À Daniel GIOVANNACCI, Régine DOUSSIÈRE À Alain CHMIEL,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Emmanuel ADELY, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

### DELIB-2023-032 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

#### Le Conseil Communautaire,

**CONSIDÉRANT** l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants,

**CONSIDÉRANT** la délibération du Conseil n°2022\_001 en date du 10 février 2022 portant sur la validation du Règlement Budgétaire et Financier ;

**CONSIDÉRANT** que dans une volonté de totale transparence, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes souhaite débattre sur les grandes tendances du Budget Primitif 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les échanges en Bureau, puis en Conférence des Maires, élargie à la Commission Finances, réunis le 23 février 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un débat sur les orientations du budget 2023 a été organisé et s'est tenu, qui a permis aux conseillers d'échanger sur les éléments et orientations se rapportant au budget 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**ARRÊTE** pour l'exercice 2023 les orientations budgétaires suivantes :

La Communauté de communes a saisi la dimension et les moyens alloués par la loi de finances ou liés au contexte de la crise, pour devenir un acteur majeur du territoire.

Elle entend ainsi pleinement exprimer ce rôle à travers les orientations budgétaires suivantes :

- **Faire du bien-être des populations locales une priorité à travers l'amélioration des services publics rendus, la mise en œuvre de projets qualitatifs (projet du Rochefort, Contrat Local de Santé, label Grand Site de France), ou l'instauration de dispositifs de solidarité (Chèques Eau...)** ;
- **Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs économiques ou associatifs du territoire, dans la limite de la capacité communautaire, en mettant en œuvre des mesures appropriées et priorisées pour leur permettre d'amortir les effets induits par les crises sur leur structure financière ;**
- **Renforcer la relation de confiance et de solidarité avec les communes-membres, notamment à travers le Pacte de gouvernance, la CLECT, le réseau des secrétaires de mairies, les maitrises d'ouvrage déléguées, la mise à disposition de matériels mutualisés ou encore le fort soutien aux investissements exprimé dans le cadre de la gestion des compétences transférées Eau et Assainissement ;**
- **Poursuivre et amplifier l'action communautaire en faveur de l'attractivité du territoire et maintenir son poids en matière d'investissement, tout en accompagnant au mieux les transitions énergétique, écologique, sociétales et budgétaire.**

**CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces orientations.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

